

Rapport de mission effectuée au Centre de Formation des Jeunes de NDAGO, Commune MUBUGA, Préfecture GIKONGORO en date du 28 et 29/8/1986.

=====

A la suite du télégramme n° 1425/84.09.07/10 du 21/8/86 envoyé par le Préfet de Préfecture GIKONGORO, Messieurs KALISA Emmanuel et HAKIZIMANA Protais respectivement Chef de Division Inspection et Evaluation et Chef de Division Formation, ont été dépêchés au Centre de Formation des Jeunes de NDAGO pour constater la situation alarmante qui y prévaut afin de trouver une solution.

Cette situation se présente comme suit :

- Le Directeur avait déserté le Centre du 29 mai au 24 juillet 1986
- Sur 42 Jeunes qui fréquentaient le Centre il ne restait que 5 seulement.
- Les vivres fournis par le Canada dans le cadre d'une aide alimentaire pour nourrir les jeunes du Centre ont été vendus.
- Les instructeurs sont tombés dans un laisser-aller. Ils ont suspendu les cours depuis le mois de mars 1986.
- Le marais de NGARULIRA mis à la disposition du Centre a été cédé temporairement aux exploitants.

Notons que cette situation avait été constatée par l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives de GIKONGORO avec celui de la S/Préfecture de MUNINI qui en ont informé le Ministre dans leur rapport transmis par lettre n° 0119/15.06.02/04 du 14/8/1986.

La délégation du Ministère a commencé par contacter le Bourgmestre de MUBUGA et le S/Préfet de S/Préfecture MUNINI. De ces contacts, il a été convenu qu'il faudra un contrôle sérieux en présence du Bourgmestre, et procéder à un interrogatoire du personnel et des jeunes disponibles pour enfin découvrir les vrais problèmes afin de trouver leurs solutions.

L'opération s'est déroulée de la façon suivante :

1. Désertion du Directeur

Monsieur GASHABIZI-MUKASA J.M.V. a déclaré avoir été malade de façon qu'il a dû aller se faire soigner chez-lui à CYANGUGU. Après discussion, il lui a été reproché de n'avoir averti aucune autorité et de n'avoir laissé à personne des instructions claires et précises sur le déroulement des activités du Centre.

.../...

2. Abandons des Jeunes

D'après le Directeur, la désertion des jeunes a commencé avec les grandes vacances. Ils n'ont pas voulu rester au Centre alors que leurs collègues du primaire s'en allaient. Ils n'aiment pas non plus les travaux lourds tel que la fabrication des briques qui constituait l'activité principale au cours de cette période. Le rapport des Encadreurs cité plus haut avait signalé une formation peu sérieuse et la longueur du trajet du Centre au domicile des jeunes.

Des discussions menées sur ce point il a été constaté que toute formation avait été suspendue, que les jeunes avaient été contraints de fabriquer les briques du matin au soir sans savoir à quoi cela les avanceraient de façon qu'ils se sont désintéressés du Centre et se sont retirés.

3. Vente des vivres

Dans le cadre d'une aide alimentaire le Centre avait bénéficié de 8.000 kgs de haricots, 4.450 kgs de blé, 4.700 kgs de sorghos, 50 kgs de sucre et 1 fût d'huile de palme.

Tous ces vivres étaient destinés à préparer le repas de midi pour les jeunes. Ceux-ci en avaient profité les premiers jours après livraison, puis le Directeur et les Instructeurs ont décidé de les vendre parce que dit-on ils pouvaient être abîmés. L'argent perçu devait servir à acheter d'autres vivres sur le marché.

D'après les calculs ces vivres pouvaient rapporter les sommes suivantes :

160.000 Frs pour le haricot
132.000 Frs pour le blé
95.760 Frs pour le sorgho
soit un total de 387.760 Frs.

Il a été demandé au Directeur de fournir les données sur la quantité vendue, celle qui reste et celle qui a été consommée par les jeunes mais aucun chiffre n'a été avancé. La délégation n'a pas pu entrer dans le stock car la clé était détenue par RUHUMULIZA Gérard, instructeur maçon en vacance chez-lui dans la Préfecture de GITARAMA. Selon le personnel qui était présent Monsieur RUHUMULIZA est responsable de la vente des vivres et du stock. Il est le seul à connaître ce qui a été vendu et ce qui reste. Après beaucoup de discussions, le Directeur a reconnu 30.375 Frs, RUHUMULIZA 3.530 Frs, MURANGIRA 24.480 Frs et NIYITEGEKA 1.180 Frs. Les vivres donnés à l'extérieur valent 21.625 Frs.

Lorsque la délégation a voulu savoir comment l'argent provenant de la vente des vivres a été utilisé, il a été répondu qu'une partie devait être payé aux jeunes qui ont fabriqué les briques et une autre à acheter d'autres vivres.

4. Briqueterie

Le marais de NGARULIRA avait été mis à la disposition du Centre pour des activités agricoles pour divers produits.

Malheureusement le Directeur et les Instructeurs se sont arrangés avec un commerçant nommé NZARUBARA J.M.Vianney et un sous-traitant du nom d'Alphonse^{Namunye} pour y fabriquer les briques. Au départ

ce dernier devait initier les jeunes à la fabrication des briques qui devaient à la fois servir dans les cours de maçonnerie et à l'autofinancement du Centre. Comme il a été constaté plus haut les jeunes n'ont pas pu supporter cette activité et se sont retirés. Pour tromper l'opinion, le personnel du Centre s'est arrangé avec les personnes citées plus haut, pour embaucher les salariés qui devaient remplacer les jeunes dans cette activité, sous le couvert d'une coopérative qui n'existe pas. Ils devaient par la suite se partager l'argent provenant de la vente des briques.

Actuellement 2 fours déjà cuits sont sur place et l'un d'eux est déjà entamé pour la vente mais l'argent est empêché par les tiers.

5. Moulin

Etant donné que le Centre devait au meunier une somme de 5613 Frs il lui a abandonné l'exploitation du moulin. On ignore combien il en a retiré. Le moulin est actuellement en panne.

6. Contrôle financier

La délégation a constaté que le livre de caisse n'est pas tenu et qu'il ne reste que 663 Frs dans le livret d'épargne de la Banque Populaire de KIBEHO depuis le 10/4/1986. Une somme de 11.180 Frs payée par MURANGIRA (10.000 Frs) et NIYITEGEKA (1.180 Frs) pour les vivres qu'ils ont pris tel que démontré plus haut a été versé dans cette Banque sur l'ordre de la délégation, de façon que la somme épargnée s'élève à partir du 29/8/1986 à 11.843 Frs.

7. Recettes de menuiserie

Sur 30 planches et 40 madriers envoyés par le Ministère, 8 planches et 2 madriers ont été utilisés. Les meubles fabriqués et vendus sont 1 lit moderne à 4.000 Frs; 3 tables à manger dont 2 à 2.000 Frs pièce et 1 à 1.200 Frs, 1 banc à 500 Frs et une table de salon à 1.200 Frs. Le stock contient 1 table à manger, 4 chaises modernes, 1 lit double avec collage en triplex, 1 tabouret et 1 pupitre.

Toutes ces recettes comme celles des vivres ne figurent pas dans le livre de caisse.

8. Utilisation de la subdélégation de 200.000 Frs

Cette somme a été utilisée par le précédent Directeur du nom de Isaïe RUTAGENGWA. Selon les déclarations de créance honorées par le Ministère des Finances et de l'Economie, 198.000 Frs ont acheté le matériel technique et consommable de menuiserie et de maçonnerie, mais aucune facture délivrée par le fournisseur à la livraison de la marchandise. On ne peut pas savoir si ce matériel a été réellement livré. Le doute se confirme quand on constate que le bois acheté pour la charpente de l'atelier de menuiserie dépasse de très loin celui qui a été utilisé.

9. Laisser-aller des Instructeurs

Depuis le mois de mars les instructeurs ne tiennent plus leurs documents pédagogiques. Ils ont suspendu tous les cours et se sont livrés à la fabrication des briques. Seul NIYITEGEKA a pu continuer avec les 5 jeunes qui restent en 2e année.

10. Inventaire des biens du Centre

Etant donné que la plupart des locaux étaient fermés, cet inventaire n'a pu avoir lieu. Il a été demandé au Directeur et aux Instructeurs de procéder à cet inventaire à partir de lundi le 1/9/1986, sous la supervision de l'Encadreur S/Préfectoral de MUNINI. Les vivres restants devront être quantifiés également pour savoir la quantité exacte. Les données y relatives devront être transmises au Ministère au plus tard mercredi le 3/9/1986.

Conclusions

Après la visite du Centre, le Bourgmestre de MUBUGA, la délégation du Ministère et l'Encadreur S/Préfectoral de MUNINI se sont réunis à la Commune pour tirer des conclusions qui sont les suivantes :

1°- Exploitation du marais

Les personnes qui l'exploitent doivent cesser immédiatement. Le Bourgmestre devra les en aviser. Elles pourront continuer à vendre leurs briques. Le Ministère devra introduire au Parquet un dossier relatif à l'exploitation du bien public par les personnes non autorisées. Ce dossier sera introduit avec celui de la vente des vivres par le personnel du Centre. Jusqu'à preuve du contraire les concernés devront rembourser une somme de 387.760 Frs.

L'exploitation du marais de NGARULIRA doit être étudiée sérieusement de façon à y créer un groupement polyvalent modèle qui pourra bénéficier d'une aide tel que le Ministre en avait parlé au Frère Gratien. Il a été demandé à l'Encadreur S/Préfectoral d'élaborer un document de projet y relatif à soumettre au Ministère.

2°- Aide alimentaire

Etant donné que cette aide risque de créer des habitudes alors qu'elle ne sera pas permanente, elle devrait être suspendue, sinon donner son équivalent monétaire.

3°- Part de la Commune MUBUGA dans le suivi du Centre

Le Centre étant installé dans la Commune, celle-ci devrait avoir une part plus active dans le suivi de ce Centre. Le rôle de la Commune devra être défini clairement par une décision du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

4°- Vérifier la rentrée

Etant donné qu'on est pas sûr si les jeunes vont revenir le Bourgmestre devra être présent le jour de la rentrée c'est - a - dire le 1/9/1986. Si les jeunes ne se présentent, le Bourgmestre devra aviser le Ministère par les voies les plus rapides. Il convoquera les jeunes et leurs parents pour trouver une solution. Au cas où la rentrée se passe normalement, il devra rassembler les jeunes pour les sensibiliser sur l'utilité du Centre et sur la discipline.

5°- Remplacement du personnel

Compte tenu de la situation présente le personnel actuel est à remplacer. Les compables doivent être traduits en justice et leurs contrats résiliés.

6°- Réunion avec tous les partenaires du Centre

Une réunion du Ministre devrait avoir lieu avec tous les partenaires du Centre, c'est-à-dire le S/Préret, les Bourgmestres et les Encadreurs pour une concertation sur la vie du Centre. Une réorientation du programme de formation pour être envisagée. Le Bourgmestre de MUBUGA a cependant précisé qu'il n'y a rien à redire sur le programme de formation, car sur le plan général les jeunes sont suffisamment formés de façon qu'ils passent facilement le concours pour embrasser la carrière militaire. La menuiserie n'a pas de concurrence dans les environs et peut contribuer à l'autofinancement du Centre s'il est bien géré.

La maçonnerie à certaines périodes de l'année peut être très rentable que ce soit individuellement ou en association. Il y a même des jeunes des CERAI qui désertaient pour le Centre.

Fait à Kigali, le 3/9/1986

HAKIZIMANA Protais (sé)

KALISA Emmanuel (sé)